

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Dipal Conc

Type(s) de produit: TP03 - Hygiène vétérinaire

TP03 - Hygiène vétérinaire

TP03 - Hygiène vétérinaire

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0111

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0012419-0008

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	8
5.2. Mesures de gestion des risques	9
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. Autres informations	10

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Dipal Conc

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	DeLaval NV
	Adresse	Industriepark-Drongen 10 9031 Gent Belgique
Numéro de l'autorisation	FR-2019-0111 1-5	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0012419-0008	
Date de l'autorisation	09/10/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	01/08/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	DeLaval NV
Adresse du fabricant	Industriepark-Drongen 10 B-9031 Gent Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Industriepark-Drongen 10 B-9031 Gent Belgique

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1319 - Iode
Nom du fabricant	Sociedad Quimica y Minera (SQM) S.A.
Adresse du fabricant	Supplier EU: SQM Europe NV - Sint-Pietersvliet 7 bus 8 2000 Antwerpen Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Los Militares 4290 Piso 4 8320000 Las Condes (Santiago) Chili

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,75
Ethoxylate d'alcool	Alcools, C9-11, ethoxylatés		68439-46-3		6,34
Iodure de sodium			7681-82-5	231-679-3	0,33

2.2. Type de formulation

SL : Solution concentrée

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Risque présumé d'effets graves pour les organes (glande thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par voie orale.</p> <p>Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>Porter .</p>

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Éliminer le dans ... conformément à la réglementation

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Désinfection des trayons - Produits de trempage concentrés - Application manuelle

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Nom commun: Virus Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application manuelle - Application sur les trayons par trempage manuel à l'aide d'un gobelet-trempeur.
Taux et fréquences d'application	Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis - 20 - Produits concentrés à diluer Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Dilution : 20 % v/v. Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

- Bouteille plastique : PEHD 1 L
- Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L
- Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L
- Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Il est recommandé de porter des gants lors de la traite et de l'application pour protéger la peau et pour assurer une condition de traite hygiénique.
- La solution à utiliser doit être portée à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Il est possible qu'il y ait formation de mousse lors de la préparation de la solution prête à l'emploi. Dans ce cas, il est fortement recommandé de commencer le traitement une fois que le niveau de mousse ait suffisamment diminué.
- Utiliser un gobelet-trempeur propre.
- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation.
- Appliquer le produit dilué sur chaque trayon immédiatement après la traite.
- Tremper chaque trayon dans le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le gobelet-trempeur si nécessaire.
- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Porter des lunettes de protection pendant la désinfection des trayons après la traite par trempage manuel.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Désinfection des trayons - Produits de pulvérisation concentrés – Application manuelle

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Nom commun: Virus Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application manuelle - Application sur les trayons par pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur.
Taux et fréquences d'application	Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis - 20 - Produits concentrés à diluer Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Dilution : 20 % v/v Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

- Bouteille plastique : PEHD 1 L
- Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L
- Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L
- Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- La solution à utiliser doit être portée à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Il est possible qu'il y ait formation de mousse lors de la préparation de la solution prête à l'emploi. Dans ce cas, il est fortement recommandé de commencer le traitement une fois que le niveau de mousse a suffisamment diminué.
- Utiliser un applicateur propre.
- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation.
- Appliquer le produit dilué sur chaque trayon immédiatement après la traite.
- Pulvériser chaque trayon pendant 1 seconde avec le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le récipient de pulvérisation si nécessaire.
- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Porter des lunettes de protection et des gants résistants aux produits chimiques (matériaux à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la désinfection des trayons après la traite par pulvérisation manuelle.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Désinfection des trayons - Produits de trempage ou de pulvérisation concentrés - Application automatique

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Nom commun: Virus Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application automatique - Désinfection des trayons après la traite avec des produits concentrés dilués. Le produit est appliqué automatiquement sur les trayons après la traite par des machines à traire utilisant un dispositif de trempage ou de pulvérisation intégré.
Taux et fréquences d'application	Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis - 20 - Produits concentrés à diluer. Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Dilution : 20 % v/v Application 3 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<ul style="list-style-type: none">• Bouteille Plastique : PEHD 1 L• Bidon Plastique : PEHD 5 L - 10 L - 20 L• Fût Plastique : PEHD 60 L et 200 L• Cuve Plastique : PEHD 1000 L

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- La solution à utiliser doit être portée à une température supérieure à 20°C avant utilisation.

- Il est possible qu'il y ait formation de mousse lors de la préparation de la solution prête à l'emploi. Dans ce cas, il est fortement recommandé de commencer le traitement une fois que le niveau de mousse a suffisamment diminué.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Porter des lunettes de protection pendant la désinfection des trayons après la traite par trempage ou pulvérisation automatique.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

-

5.2. Mesures de gestion des risques

- Eviter d'utiliser un produit contenant de l'iode pour une application à la fois avant la traite et après la traite.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Stockage : Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé et en position verticale.
- Protéger le produit de la lumière directe.
- Durée de vie : 2 ans.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 30°C.
- Protéger du gel.

6. Autres informations

-
